

**CHARTRE DEPARTEMENTALE  
POUR LE REMPLACEMENT DES SACS DE CAISSE JETABLES PLASTIQUE  
PAR DES SACS REUTILISABLES OU BIODEGRADABLES**

**Les partenaires :**

- ◆ Le Conseil général des Landes,
- ◆ Les Collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets,
- ◆ La Chambre de Commerce et de l'Industrie des Landes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes,
- ◆ Les supermarchés et hypermarchés,
- ◆ Les moyennes et grandes surfaces de commerces non alimentaires,
- ◆ Les commerçants et artisans,
- ◆ Les représentants des groupes professionnels,
- ◆ Les associations participant à la commission départementale de prévention des déchets.

**L'objectif :**

L'objectif est d'aboutir à l'arrêt de la distribution de sacs de caisse jetables plastique et à leur remplacement par des sacs réutilisables ou complètement biodégradables dans le département des Landes.

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme départemental de prévention des déchets 2005 annexé au plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Elle vise à réduire le tonnage de ces déchets plastiques, à limiter leur impact très négatif sur le milieu marin lorsqu'ils sont dispersés dans la nature

**Les engagements concrets des partenaires dans le programme de prévention des déchets:**

- ◆ Le Conseil Général s'engage à coordonner l'opération, à l'accompagner par une campagne de communication, à mettre des outils de communication à la disposition des partenaires.
- ◆ Les Collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets s'engagent à mettre en place des campagnes de sensibilisation de la population et des commerçants à travers leurs supports de communication.

- ◆ La Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'engagent à mettre en place des actions de sensibilisation auprès de leurs adhérents.
- ◆ Les supermarchés et hypermarchés s'engagent à arrêter la distribution de sacs de caisses plastique jetables au plus tard à la date d'objectif (1<sup>er</sup> novembre 2005) et mettre à disposition des sacs réutilisables, à mener des actions de sensibilisation auprès leurs clients, à assurer la formation de leur personnel pour accompagner l'opération.
- ◆ Les moyennes et grandes surfaces de commerces non alimentaires s'engagent à arrêter la distribution de sacs de caisse plastique jetables et mettre à disposition des sacs réutilisables ou complètement biodégradables, à mener des actions de sensibilisation auprès de leurs clients, à assurer la formation de leur personnel pour accompagner l'opération.
- ◆ Les commerçants et artisans sédentaires et non sédentaires s'engagent à arrêter la distribution systématique de sacs de caisse plastique jetables et mettre à disposition des sacs réutilisables ou complètement biodégradables, à mener des actions de sensibilisation auprès de leurs clients.
- ◆ Les associations s'engagent à soutenir l'opération et assurer sa promotion auprès de la population

Monsieur ...

Représentant ...

A , le